

COMPTE RENDU

Jeudi 23 juin 2022 10h à 12h

4EME COMITE DE PILOTAGE DU FONDS DE SOUTIEN AUX ORGANISATIONS FEMINISTES (FSOF)

Participant.e.s au COPIL :

MEAE

- Philippe Lacoste, Directeur du développement durable (DGM/DDD)
- Anne-Charlotte Dommartin, Déléguée pour les relations avec la société civile et les partenariats (DGM/CIV)
- Frédéric Depetris, Adjoint au sous-directeur du développement humain (DGM/DDD/HUMA)
- Sophie Lafitte, Responsable de la cellule FSPI (DGM/DCERR/RES)
- Marie Soulié, Cheffe de pôle Genre, Education, Population, Jeunesse (DGM/DDD/HUMA)
- Eugénie Tressens, Rédactrice genre, enfance, jeunesse, Observatrice (DGM/DDD/HUMA)
- Antoine Boudou, Rédacteur, Observateur (DGM/CIV)
- Margaux Bonnet, Rédactrice genre et développement, Observatrice (DGM/DDD/HUMA) (excusée)

AFD

- Cassilde Brenière, Adjointe au Directeur des Solutions pour le Développement Durable
- Anne de Soucy, Directrice du Département des Partenariats
- Nicolas Le Guen, Responsable de la Division des Organisations de la Société Civile
- Mar Merita Blat, Chargée de mission experte genre, Division Lien Social, Observatrice
- Emmanuelle Cathelineau, Responsable de projets, Division des Organisations de la Société Civile, Observatrice
- Philippe Galland, Responsable adjoint de la Division Lien Social (excusé)

Ordre du jour synthétique

- 1. Mot de bienvenue et tour de table (MEAE et AFD)
- 2. Bilan de la Programmation 2021 et prévision pour 2022 du FSOF (AFD et MEAE)

- 3. Suivi, coordination et communication (MEAE et AFD)
- 4. Premiers effets du FSOF et pérennisation (AFD et MEAE)
- 5. Prochaines étapes : chantiers et date de prochain COPIL (MEAE)

10h00 - 10h15 : Mots de bienvenue et tour de table

Les membres du COPIL ont rappelé la pertinence du FSOF dans le cadre de la diplomatie féministe française et l'importance de la tenue de ces réunions biennuelles de suivi. Le FSOF est salué de manière unanime comme une initiative efficace qui permet de mieux prendre en compte l'égalité de genre dans l'aide publique au développement, de répondre aux besoins des organisations de la société civile et d'approfondir la connaissance de l'écosystème des organisations féministes et leurs actions dans les pays d'intervention. Le modèle de collaboration entre le MEAE, l'AFD et la société civile est considéré comme un précédent sur lequel s'appuyer pour renouveler ces exercices de co-construction. Les efforts de valorisation et de communication sont à poursuivre. Les premiers résultats des financements alloués sont en cours d'évaluation. Malgré des difficultés concernant la mise en œuvre des financements, les constats du bilan provisoire à mi-parcours sont très positifs, les délais et les montants d'octroi ont été tenus.

10h15 - 10h55 : Bilan 2021 et programmation 2022 par canaux

Canal 1 - Projets/Appels à projets

1. Le bilan de 2021

Sur le canal 1 porté par la direction des solutions du développement durable (SDD) de l'AFD, 6 projets ont été octroyés pour un montant total de 33M€ :

- Appel à projets lutte contre les violences basées sur le genre – Feminist Opportunities Now (consortium : IPPF, MDM-FR, EH, FIDH et CREA) : 14 M€ (Multi-pays), présenté au CEE en novembre 2022 ;
- Appel à projets genre, climat et environnement (consortium : CCFD-Terre, Adéquations, WoMin, Acord Rwanda) : 5 M€ (AFR), présenté au CEE de décembre 2022 ;
- Ajyal al Egalité (Expertise France) : 5.5 M€ (AFR Nord) ;
- Contrat à Impact de Développement pour l'amélioration de la Gestion Hygiène Menstruelle (Care France – Care Ethiopie et Pro Pride) : 3 M€ (Ethiopie) ;
- MUVA Emploi et genre (MUVA) : 3M€ (Mozambique) ;
- FISONG Violences obstétricales et gynécologiques (Equipop et AMREF) : 2.5 M€ (Sénégal et Guinée).

Pour mémoire, en 2020, 5 projets avaient été financés pour un total de 35,35M€ sur ce canal.

2. La programmation de 2022

En 2022, sur le canal 1 : 3 projets seront octroyés pour un total de 30 M€ avant la fin de l'année:

- Appel à projets féminismes, éducation et jeunesse : 10M€ ;
- Appel à projets « Femmes, paix et sécurité » : 10M€ ;

- Financement de la société civile sur les DSSR en Guinée (10M€) : projet en cours d'instruction.

L'appel à projets « Femmes, paix et sécurité » a été construit de manière innovante en proposant trois lots régionaux au Sahel, en Afrique Centrale et au Moyen-Orient. Alors que l'identification des trois consortiums est en cours, un fort intérêt de la société civile a été relevé, suite à la réception de nombreuses candidatures éligibles, y compris portées par des associations de ces géographies, notamment au Sahel et au Moyen-Orient.

3. Les versements

Au début du mois de juin 2022, 16,272 M€ avaient été versés sur un total de 71M€ de projets octroyés, soit 22% des versements pour 2020 et 2021. Ce montant de décaissements s'explique par les raisons suivantes :

- Tous les projets de l'AFD sont versés en plusieurs tranches à leur contrepartie :
 - Pour les projets de 2020, toutes les premières tranches ont été versées, à l'exception du projet EDIFIS . Les prochains versements interviendront entre fin 2022 et 2024 en fonction de la durée des projets. Ainsi, 15,272M€ ont été versés aux contreparties sur les 5 projets du FSOF de 2020.
 - Sur les projets octroyés en 2021, 1M€ a été versé au projet MUVA, sur les 33M€ octroyés pour l'ensemble des projets de ce canal.
- La plupart des projets du FSOF sont octroyés aux instances de fin d'année, ce qui suppose que la signature des conventions ne peut intervenir qu'au T1 N+1 ou T2 N+1.

Le canal 1 constitue un cycle de projet AFD doté d'une convention et d'une durée moyenne classique, mais qui demeure insatisfaisante au vu de la spécificité des organisations locales féministes et des attentes des organisations de la société civiles (OSC) locales. Ainsi, d'autres versements sont prévus dans les prochains mois de 2022, mais il existe aujourd'hui **un délai de six mois à un an entre l'octroi et le premier versement.**

L'AFD s'engage à raccourcir les délais de versement et qu'il n'y ait le moins de délais administratifs possibles. Une note est à l'arbitrage du Directeur général pour utiliser la convention de financement du dispositif « Initiatives OSC », modèle plus adapté à ces partenaires, pour tous les appels à projets du FSOF dès 2022.

Canal 2 - Canal Initiatives OSC

1. Le bilan de 2021

En 2021, **7 projets ont bénéficié d'une subvention du dispositif « Initiatives OSC » labellisable dans le cadre du FSOF**, pour un montant total de subvention de 7M€. Ce montant de financements supérieur à celui de 2020 (5M€) est lié à une meilleure connaissance des OSC concernant les priorités françaises, une meilleure prise en compte des projets FSOF déposés dans le cadre de l'appel annuel à manifestation d'intérêt et un accompagnement lors des instructions. **Ces projets visent principalement la lutte contre les violences basées sur le genre** (Avocats sans frontières au Mali, ACTED en Asie centrale), **le renforcement du pouvoir d'agir**

économique des femmes (Empow'Her au Niger, France Terre d'Asie auprès des migrantes en Tunisie et CARE en Afrique), **l'insertion sociale des jeunes femmes** et la **transformation des normes sociales de genre** (Plan en Afrique) ainsi que **le rôle des femmes dans la lutte contre le changement climatique** (WECF en RDC, Cameroun et Colombie).

2. La programmation de 2022

En 2022, **trois projets ont été approuvés** pour un montant de **3,5M€**. Ils contribuent à **lutter contre les violences faites aux femmes** (Batik au Maghreb) et **soutiennent les initiatives des organisations de défense des droits humains** (ADEH en Afrique centrale) et les **organisations de défense des droits des femmes travailleuses domestiques** (CARE en Amérique latine).

Deux autres projets seront soumis à la validation des deux prochains Comité ONG :

- Une convention programme de Santé sud sur les droits et santé sexuels et reproductifs au Maghreb et au Burkina Faso d'un montant total de 2,2M€ (subvention AFD 1,4M€) ;
- Un projet d'empouvoirement économique des femmes en Afrique de l'Ouest par EmpowHer d'un montant total de 2M€ (subvention AFD de 1M€).

Au total, sous réserve de l'approbation du Comité ONG en fin d'année, 5 projets devraient être financés en 2022 sur le dispositif « Initiatives OSC » pour un montant total de 5,9 M€, principalement en Afrique mais aussi en Amérique latine.

3. Les versements

Le taux de décaissement est relativement bon pour les projets du canal 2, décaissés en deux tranches. Pour les projets approuvés en 2020, il s'élève à 74%, pour les projets approuvés en 2021 à 42% (la majorité des projets ayant été approuvés en fin d'année).

Au total, en 2021, la programmation du FSOF a réalisé 40.150M€ sur les deux canaux de l'AFD. Ce chiffre dépasse largement les engagements prévus pour 2021 (35M€). Ce montant illustre l'importance de cet instrument et du sujet dans les outils de l'AFD et au sein des équipes les identifiant comme prioritaires. Ainsi, sous réserve d'octroi des projets prévus en 2022, **l'AFD aura mobilisé 115M€ sur les trois ans, ce qui dépasse la cible qui avait fixée de 110M€ en trois ans.**

Canal 3 – Canal FSPI/PISSCA

1. Le bilan de 2021

L'objectif de financement du FSOF par le canal 3 FSPI/PISSCA du ministère était d'atteindre 5M€ en 2021. **Celui-ci avait été dépassé en 2021 avec 27 projets, pour un montant de plus de 9,8 M€.**

2. La programmation de 2022

En 2022, la campagne de financement des projets FSPI/PISSCA avait le même objectif de labellisation de 5M€ au titre du FSOF. **9 projets ont été labellisés pour un montant de 2,8 M€ en 2022.** Sur les 9 projets, 7 auront lieu en Afrique et 2 en Amérique latine. 7 porteront sur le renforcement des OSC féministes, 1 sur les DSSR et 1 sur l'autonomisation économique. **Avec**

l'octroi de la seconde tranche des FSPI/PISCCA 2021 pour un montant de 7,3M€, le canal 3 labellise en 2022 des FSPI/PISCCA pour un montant de 10,1M€. L'ensemble de ces financements 2022 ont été décaissés.

Sur le total des 3 ans, **21 millions d'euros auront été labellisés FSOF dans le cadre du canal 3, dont 85% en Afrique, sur un engagement initial de 15 millions d'euros.** La dynamique sera poursuivie en 2023.

Prochaines étapes :

Les membres du COPIL ont souligné l'importance de développer davantage l'articulation entre les projets FSPI/PISCCA ayant un potentiel pour un passage à l'échelle, le canal 2 avec l'ouverture aux OSC des Suds et le canal 1. Pour cela, la cellule FSPI identifiera ces projets et échangera avec les équipes de coordination du FSOF, elles-mêmes en lien avec les OSC féministes porteuses de ces projets.

Par ailleurs, les membres du COPIL souhaitent organiser un webinaire conjoint entre les réseaux de référent.e.s genre AFD et référent.e.s égalité MEAE et systématiser la communication sur le FSOF lors des événements rassemblant SCAC et agences AFD.

Les décisions prises

- Poursuivre l'actualisation du tableau de programmation, avec une attention particulière portée aux taux de décaissements, notamment pour le canal 1 ;
- Identifier les projets FSPI/PISCCA ayant un potentiel de passage à l'échelle ;
- Prévoir un webinaire conjoint des référent.e.s genre AFD et des référent.e.s égalité MEAE ;
- Faire circuler le CR du COPIL du FSOF sous forme de NDI, avec programmation globale des trois canaux 2022, et le publier sur le site du FSOF et sur La Ruche.

Application de la nouvelle doctrine en matière de filtrage et son application aux trois canaux

La décision interministérielle rendue en novembre 2021 sur la doctrine de filtrage a fait part des attendus de l'Etat concernant l'application des mesures de sanctions financières internationales. Les équipes de l'AFD ont travaillé, en lien étroit avec le MEAE, à la rédaction d'une fiche-outil pour expliciter la réglementation, ainsi que les cas pouvant justifier une exemption pour motif humanitaire ou une dérogation exceptionnelle au titre de contraintes spécifiques, telles que la nécessité impérative de protéger l'identité des personnes.

Des formations ont été organisées à destination des OSC lors desquelles elles ont exprimé leurs préoccupations relatives aux projets financés dans le cadre du FSOF. Elles les ont à nouveau partagées lors de la réunion de concertation élargie précédant ce COPIL, quant aux conséquences de cette obligation sur la sécurité des organisations et des personnes physiques qui militent pour les droits des femmes, souvent déjà menacées, voire agressées, en raison de leurs activités. Le recueil et la conservation de leur pièce d'identité à des fins de filtrage peut représenter un danger. Elles demandent que les projets du FSOF puissent bénéficier d'une

dérogation exceptionnelle, en raison du financement de défenseuses et défenseurs des droits des femmes, qui sont des droits humains.

Les membres du COPIL sont unanimes quant à l'importance de ne pas mettre en danger les membres et l'activité des organisations féministes financées dans le cadre du FSOF par l'application de la doctrine de filtrage.

L'AFD informe que son Directeur général a souhaité **retarder de six mois la mise en place générale de la doctrine de filtrage, commençant ainsi son application pleine et entière en janvier 2023. Le régime transitoire (filtrage des populations bénéficiaires et donc possibilité d'exemption) est applicable jusqu'à la fin de l'année 2022.**

Les projets du FSOF sont concernés par un certain nombre de motifs d'exception et d'exemption :

- En premier lieu, les bénéficiaires finaux sont des organisations défenseur.e.s des droits humains, notamment des droits des femmes, qui peuvent être considérés selon le code des impôts comme un domaine d'intervention humanitaire en réponse aux besoins essentiels ;
- En deuxième lieu, beaucoup des projets du FSOF se déroulent dans des contextes de crises et conflits dans des pays qui disposent d'un plan d'action humanitaire.

Ainsi, il a été décidé que l'AFD soumettra à son Conseil d'administration de septembre une note sollicitant une dérogation systématique et totale de l'application de la doctrine de filtrage sur les bénéficiaires finaux et les partenaires de mise en œuvre pour tous les projets du FSOF.

Les décisions prises :

- Présenter une note au CA de l'AFD de septembre 2022 sollicitant l'exception totale d'application de la doctrine de filtrage pour tous les projets **sur les bénéficiaires finaux et les partenaires de mise en œuvre** du canal 1 et 2 du FSOF ;
- Suivi de la demande d'exemption de filtrage lors du prochain COPIL.

10h55 – 11h15 : Suivi, coordination et communication

1. Suivi, coordination et redevabilité

La coordination et le suivi des projets du FSOF ont commencé à se décliner à un niveau déconcentré avec les quatre réunions FSOF Sahel associant les OSC porteuses des projets, les agences et directions régionales de l'AFD et les postes du MEAE. Néanmoins, l'organisation de ces réunions innovantes, co-construites avec la société civile, incombe à l'équipe assurant la coordination du FSOF. Si l'extension de ces réunions à d'autres zones géographiques serait souhaitable, elle est à ce jour difficile en l'absence d'une équipe dédiée.

Ces derniers mois, l'équipe de coordination du FSOF a créé le tableau de suivi des indicateurs du cadre stratégique du Fonds. Celui-ci a été rempli pendant les mois de janvier-février 2022 par les porteurs de projets de tous les canaux. Il a été ainsi transmis aux équipes d'évaluation à mi-parcours du FSOF.

Le lancement de l'évaluation à mi-parcours a démarré et les livrables sont attendus pour le prochain COPIL. Ils permettront de connaître les effets du Fonds au regard des changements attendus, prévus dans le cadre stratégique du FSOF et de documenter la nature des besoins des OSC féministes dans la perspective d'une demande de pérennisation du Fonds.

2. Présentation et validation du plan de communication actualisé

L'objectif de ce plan de communication est de rendre la communication sur le FSOF la plus inclusive possible avec les OSC féministes et de co-construire conjointement les événements et autres supports de communication.

Le plan de communication revient sur les actions réalisées à date en 2022, et notamment sur :

- Le lancement en février 2022 de « Féministes en action », en présence de la Ministre déléguée en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes Mme Elisabeth Moreno, du directeur général délégué de l'AFD M. Bertrand Walckenaer et du directeur du développement durable du MEAE M. Philippe Lacoste à la Cité Audacieuse ;
- L'organisation de l'événement sur le genre dans l'adaptation au changement climatique le 8 mars 2022 entre l'AFD et le MEAE, qui a permis la signature de la convention du projet « FACE » portant sur la lutte pour le respect des droits des femmes et l'égalité de genre face aux causes et impacts du changement climatique (canal 1) ;
- Le communiqué de presse publié à l'occasion du 17 mai 2022 pour la journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, afin de valoriser le parcours de Xheni Karaj, militante albanaise dont l'association est soutenue par IREX dans le cadre du projet PRIDE+ labellisé FSOF.

Le plan propose également deux temps forts clés pour communiquer sur le fonds en 2022 :

- Juillet 2022 – 2ème anniversaire de lancement du FSOF : proposition d'une communication officielle sur les canaux du MEAE et de l'AFD, transmise aux médias. Un article sera rédigé, et les témoignages sous forme de vidéos produits pour le FGE pourraient être revalorisés.
- 25 novembre 2022 – Journée internationale pour l'élimination des violences basées sur le genre organisation d'un événement déconcentré dans une géographie à définir.

La création de la plateforme d'échanges La Ruche a été saluée par le COPIL qui souhaite qu'elle soit davantage valorisée.

Les décisions prises :

- Le plan de communication 2022 est validé et un événement est envisagé le 25 novembre au niveau déconcentré dans une région à définir.

11h15 - 11h55 : Premiers effets du FSOF et pérennisation

1. Présentation des premiers effets du FSOF, issue du bilan à mi-parcours en cours d'exécution par un cabinet externe

Le cabinet Prospective et Coopération a été recruté par l'AFD, en lien très étroit avec le MEAE, afin de réaliser l'évaluation à mi-parcours du FSOF, au regard des changements attendus dans le cadre stratégique.

Un premier livrable (livrable intermédiaire) d'analyse et bilan des résultats du FSOF a été remis à l'AFD et au MEAE et présenté à la société civile lors de la réunion de concertation avec les OSC du 9 juin 2022. Ce livrable s'appuie sur un travail d'analyse des indicateurs du cadre stratégique du FSOF, d'une vingtaine d'entretiens et d'une mission sur le terrain au Sénégal. S'engage désormais **une troisième et dernière phase** durant laquelle le cabinet poursuivra son évaluation et **rendra son livrable final en vue du prochain COPIL**, afin d'accompagner la prise de décision concernant les modalités de renouvellement du fonds.

Les principales conclusions du livrable intermédiaire sur les effets du FSOF se sont concentrées sur les changements 1 et 2 du cadre stratégique. Le troisième changement concernant la capitalisation des bonnes pratiques et les synergies entre les acteurs sera étudié lors de la phase finale de l'évaluation. L'ensemble des analyses seront triangulées et les conclusions et scénarii d'évolution proposés par les évaluateurs seront affinés au cours des prochains mois.

Ce bilan démontre que le FSOF détient le budget le plus important de soutien aux organisations féministes des pays éligibles à l'aide publique au développement en 2021 parmi les autres bailleurs. En terme qualitatif, le FSOF touche en majorité les petites OSC éloignées des financements traditionnels, et se concentre sur sa cible des OSC féministes. Enfin, le cabinet constate une complémentarité des canaux dans leurs différentes cibles.

2. Présentation et discussions autour de la pérennisation du FSOF

Une note d'opportunité sur la demande de pérennisation sera proposée pour validation des autorités politiques.

Le principe de pérennisation du FSOF est validé à l'unanimité par le COPIL qui se prononce en faveur d'un niveau d'engagement annuel a minima équivalent (40M€/an). Le COPIL est également favorable à une année de transition en 2023 avec la poursuite des financements dès janvier 2023.

Cet avis favorable du COPIL doit être présenté pour validation politique. Le cas échéant, des échanges avec la société civile impliquée dans le cadre du FSOF seront initiés. Une

annonce officielle pourrait être faite à l'AGNU au niveau présidentiel (semaine du 19 septembre 2022).

Enfin, le COPIL demande à ce que l'évaluation à mi-parcours s'oriente en priorité sur l'analyse des impacts des projets sur le terrain et émette des recommandations sur les modalités de pérennisation du FSOF.

Les décisions prises :

- Le COPIL s'est déclaré en faveur de la reconduction du FSOF
- Cette décision, ainsi que les modalités d'annonce de son renouvellement, seront soumises à validation politique.

11h55 – 12h00 : Date du prochain COPIL et prochains chantiers (Philippe Lacoste)

La prochaine réunion du COPIL aura lieu fin octobre/début novembre 2022 afin d'étudier les conclusions de l'évaluation à mi-parcours, y compris sur la base d'un livrable provisoire si besoin.

Les décisions prises :

- Le prochain COPIL se tiendra fin octobre - début novembre 2022